

Recrute à temps complet

Un·e instructeur·trice Autorisations **Droit du sol**

Poste à pourvoir dès que possible

Présentation

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (Sud Ardèche - Vallée du Rhône) compte 22 300 habitants et une dynamique de projets reconnue. Acteur du développement territorial dans de nombreux domaines, la Communauté de communes souhaite poursuivre et amplifier son action notamment dans le domaine de l'urbanisme.

Au sein du Pôle Aménagement et Développement territorial, le service instructeur des autorisations du droit du sol assure l'instruction des autorisations de construire pour 14 des 15 communes membres.

Missions

Au sein d'une équipe de 3 personnes, vos missions sont les suivantes :

- Instruire les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ainsi que les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme d'information et opérationnels : vérification des pièces, demandes de complétude, consultations réglementaires, analyse réglementaire, rédaction de proposition d'arrêtés, d'avis, de fiches d'information, de notes techniques et transmission des décisions, reporting... ;
- Renseigner le public sur la faisabilité d'un projet, les démarches à effectuer, les documents à produire, l'avancée de l'instruction d'un dossier et tenir des permanences sur l'ensemble du territoire ;
- Développer et améliorer les outils métiers partagés par le service instructeur et les communes : logiciel de gestion et de dématérialisation des dossiers ADS et SIG ;
- Participer au dispositif "permis de louer" en lien avec les autres acteurs du dispositif : instruction des demandes, rédaction d'avis, renseignements des particuliers et professionnels, veille, reporting
- Organiser et animer un réseau des agents communaux en charge de l'urbanisme dans les communes membres ;
- Conseiller, à leur demande, les communes sur leurs projets d'urbanisme et documents d'urbanisme : réglementation, procédures, contraintes éventuelles... ;
- Effectuer une veille juridique

Profil recherché

- Vous possédez une formation supérieure en habitat et/ou urbanisme et/ou aménagement du territoire
- Vous possédez une expérience réussie d'au moins 1 an en Instructions de droits des sols

- Vous êtes impérativement titulaire du Permis B

Compétences

- Vous possédez une bonne connaissance du droit de l'urbanisme, du droit de la construction et de l'habitation, ainsi que des notions d'architecture et de construction,
- Vous savez lire et faire appliquer les différentes pièces des documents d'urbanisme,
- Vous avez l'esprit d'équipe et une grande rigueur administrative,
- Vous disposez d'un sens de la communication, de l'accueil du public et des relations avec les élus développés,

Alors rejoignez-nous !



Lieu de travail : 07350 - CRUAS + permanences sur le territoire intercommunal



Organisation du temps de travail : 35 heures hebdomadaires, possibilité de 35h30-37h30-39h avec RTT

Contraintes particulières : Éventualité d'horaires tardifs dans le cadre de la participation à des réunions.

Rémunération : rémunération statutaire, selon le grade de recrutement (catégorie C de la Fonction Publique Territoriale) + régime indemnitaire + prime annuelle sur objectifs

Nos avantages : Chèques déjeuners - action sociale - Prévoyance avec participation financière employeur

Informations complémentaires



Pour postuler : adresser votre candidature faisant obligatoirement mention de vos prétentions salariales au plus tard le **28/01/2022** (lettre de motivation avec CV, copie du diplôme et dernier arrêté de situation administrative pour les fonctionnaires) par courrier, à l'attention de M. Le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (10 avenue de la résistance 07350 CRUAS) ou par mail à recrutement@ardecherhonecoiron.fr

Toute candidature incomplète ou hors délais ne sera pas prise en compte.

Renseignements complémentaires : Contacter Mme BULLET Floriane, chargée recrutement au 04.75.00.04.11

Conditions de recrutement : Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, ce poste est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant. Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent également accéder à cet emploi par voie contractuelle. (Contrat pour une durée déterminée de 1 an, renouvelable une fois, conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Connaitre le territoire

 <https://vimeo.com/365032693>

 <https://ardecherhonecoiron.fr/>